

Tennessee dans la Trans-Canada, c'est-à-dire 327,790 actions ordinaires achetées au prix de \$2,625,213.

Les témoignages de Washington mentionnaient également 38,563 actions accordées en vertu de droits de souscription à des personnes dont le nom reste inconnu. Le témoin pour la Tennessee ne savait pas à qui ces droits avaient été accordés ni à quel prix il pouvait s'exercer.

C'est un article du *Spectator* d'Hamilton en date du 16 octobre de cette année. J'ai examiné un instant le cas de MM. Coates et Tanner et de certains de leurs associés. Voyons maintenant un peu celui de M. McMahan. Il semble avoir été l'instrument par excellence du parti conservateur lors du débat du pipe-line l'année dernière. Les conservateurs l'ont présenté à la Chambre comme celui auquel il fallait confier l'aménagement du pipe-line transcanadien.

M. McMahan, qui a des intérêts dans la *Westcoast Transmission Company*, a pu se procurer des actions de cette entreprise au prix de 5c. l'action seulement, pour des valeurs offertes au public à \$5 et qui se vendent aujourd'hui \$27 l'action. Pour chaque dollar que M. McMahan a placé ainsi, il était sûr d'en retirer plus de \$500. Le public, en général en profite-t-il? Du tout, il n'en tire aucun avantage. Cette exploitation des consommateurs et des producteurs de gaz naturel constitue une pratique qui ne devrait plus être tolérée. M. McMahan a acheté 155,000 actions à ce prix, c'est-à-dire à 5c. Elles lui coûtent donc \$7,700. Il a par conséquent acquis, moyennant la somme de \$7,000 des participations valant 4 millions de dollars, chiffre fantastique, stupéfiant. Ces faits ne sont pas le fruit de mon imagination. Ils sont extraits du prospectus que la société elle-même a déposé ici, à Ottawa, auprès du secrétariat d'État.

Mais ce n'est pas tout. Le même monsieur a obtenu le droit de souscrire 200,000 autres actions à un prix spécial,—à un prix plus élevé, il est vrai, mais à un prix spécial tout de même,—de sorte qu'aujourd'hui, alors que le petit portefeuilleur aurait à payer \$27.50 les actions de la *Westcoast Transmission Company*, M. McMahan, s'il a conservé ce droit sur 200,000 actions, n'aurait qu'à les payer \$6. En d'autres termes, s'il exerçait son droit d'option, il pourrait réaliser quatre autres millions de dollars aux dépens du public, ce qui ferait pour ce seul homme huit millions en plus-value de capitaux, celle-ci provenant de nul autre que les consommateurs éventuels de gaz naturel, soit des habitants de toutes les parties du Canada où ce gaz sera distribué, particulièrement dans la Colombie-Britannique, parmi lesquels se trouveront des ouvriers, des vieillards pensionnés, des chômeurs et d'autres qui devront payer des prix plus élevés afin que ce monsieur puisse réaliser \$500 sur chaque dollar qu'il

a placé, au début, dans la *Westcoast Transmission Company*.

J'ai choisi ce monsieur simplement à titre d'exemple, tout simplement pour indiquer ce qui se passe. On me permettra de dire qu'il ne fait rien d'illégal. Il fait quelque chose qui est largement approuvé par les grandes sociétés commerciales, surtout dans le domaine des pipe-lines. Mais c'est répréhensible. La plupart des gens admettraient, je pense, que c'est répréhensible et qu'il est temps de mettre fin à ces agissements, qu'ils soient légaux ou non. Par exemple, une société par actions dans la même société, la *Westcoast Transmission Company*, énorme compagnie américaine de pipe-line, a pu réaliser au-delà de 25 millions de plus-value de capitaux, plus-value qui échappe à l'impôt. Ce n'est pas une question dépourvue de portée pratique. Ce n'est pas une mince affaire. Ce n'est pas un cas hypothétique.

C'est un véritable problème, et en 1956 le gouvernement actuel a donné à penser aux Canadiens qu'il l'affronterait courageusement, s'il était élu. Aujourd'hui, il est au pouvoir depuis six mois, et il n'a rien fait, si ce n'est créer une commission royale qui ne s'est pas encore réunie et qui, comme je le signalais cet après-midi, prête flanc aux critiques à cause de certains de ses membres.

Ce n'est pas une mince affaire. Il s'agit d'une question qui est au cœur de la politique du gouvernement canadien en matière d'exploitation de nos ressources naturelles et de nos services d'utilité publique. Il ne pourra y avoir de véritable programme national de mise en valeur tant que notre gouvernement permettra,—j'emploie encore les mots mêmes du premier ministre,—le maintien de ces pratiques néfastes.

Nous soulignons que le grand projet de pipe-line transcanadien est nécessaire au développement du pays. Nous soulignons la nécessité d'assujétir à des impôts de plus-value de capitaux les énormes bénéfices attribuables à la spéculation. Nous insistons sur la nécessité de protéger la population contre ceux que le premier ministre qualifiait de fibustiers lorsqu'il était dans l'opposition, ceux qui, à ce qu'il disait, raffaient des bénéfices de pirates sans courir aucun risque. Voilà les mots dont les murs de cette enceinte n'ont cessé de renvoyer les échos il y a moins de deux ans, comme s'en souviennent ceux qui étaient ici depuis plusieurs années.

Il nous faut, disons-nous, une politique nationale de mise en valeur, politique de planification établie par les représentants élus du peuple, agissant directement ou indirectement, réalisée sous l'œil du Parlement et dans l'intérêt des Canadiens, comme cela pourrait se faire en vertu d'un tel plan.